



La voie ferrée dans sa traversée d'Ambert, avec perspective sur l'église. Le guide Joanne de 1910-1911 signale que l'on "voit très bien, à gauche, Ambert et sa belle église" : elle vient tout juste d'être classée, à l'époque, comme monument historique (arrêté du 15 mars 1909).

IVR83_20156300462NUC4A

Auteur de l'illustration : Jean-Michel Périn

© Région Auvergne - Inventaire général du Patrimoine culturel, ADAGP
communication libre, reproduction soumise à autorisation